



**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 13 FEVRIER 2023**

Le conseil municipal s'est réuni, le lundi 13 février, à 20 h 30, à la salle communale, 1 route de Ploudalmézeau, sous la présidence de Mme Anne Apprioual, Maire. Etaient présents tous les conseillers en exercice.

INVITE : Mr Tayeb-Alexandre S'HIEH, Trésorier, Conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP

**Secrétaire de séance** : Caroline CALVEZ

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Objet : Comptes de gestion du receveur 2022 :**

Commune, camping : les deux comptes de gestion 2022 du Comptable public conformes aux comptes administratifs, sont approuvés à l'unanimité.

**Objet : Comptes administratifs 2022 :**

**Commune :**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 438 659,65 € et les recettes à 611 443,25 €. Avec l'excédent reporté 2021 le résultat de clôture 2022 présente un excédent de 172 783,60 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 448 140,70 € et les recettes à 587 019,37 €. Avec le déficit reporté 2021 (63 626,28 €), le résultat de clôture 2022 présente un excédent de 75 252,39 €.

**Camping :**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 41 600,28 € et les recettes à 62 206,58 €. Avec l'excédent reporté 2021 (1397,62 €), le résultat de clôture 2022 présente un excédent de 22 003,92 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 94 495,07 € et les recettes à 68 000 €. Avec l'excédent reporté 2021 (48 232,55 €), le résultat de clôture 2022 présente un excédent de 21 737,48 €

Les deux comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

**Objet : délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) / BP commune et BP Camping**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme suit :

- Pour le BP commune

Article	Libellé nature	
<b>CHAPITRE 21</b>		
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	25 000 €
<b>Total</b>	<b>(inférieur au plafond autorisé de 119 411 €)</b>	25 000 €

- Pour le BP camping

Article	Libellé nature	
<b>CHAPITRE 21</b>		
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 000 €
<b>Total</b>	<b>(Inférieur au plafond autorisé de 92 569 €)</b>	20 000 €

**Objet : modification du tableau des effectifs (dans le cadre d'avancement de grade) : création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe**

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Deux agents de la collectivité sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 et remplissent les conditions d'ancienneté pour être promus comme suit :

1. un avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
2. un avancement au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,***

- **décide** de créer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au sein de la collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**Objet : archivage de la mairie**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a sollicité l'aide d'une archiviste du Centre de Gestion du Finistère pour classer et archiver le service administratif de la mairie.

Dans le cadre du nouvel agencement de l'accueil de la mairie dont les travaux sont pratiquement terminés, l'aide d'une archiviste a été sollicité pour réaliser un tri et un classement des dossiers avant de réintégrer le nouvel espace d'accueil.

Le dernier archivage de la mairie datant de 2006, une deuxième prestation de mise à jour a été sollicitée pour l'ensemble des archives de la mairie.

Le tarif horaire pour l'intervention de l'archiviste s'élève à 39 €/heure.

- La première mission pour une période de 3 jours de tri et classement des documents de l'accueil s'élève à 819 € (soit 39 € X 21 heures).
- La deuxième mission portant sur l'ensemble des archives de la mairie s'élève à : 7 917 € (39 € X 203 heures soit une période de 29 jours).

Le planning des archivistes du Centre de gestion du Finistère étant très chargé, il est nécessaire de se positionner dès maintenant pour une intervention au premier trimestre 2024.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par un vote à main levée à l'unanimité,***

- approuve la proposition du Maire et accepte les deux devis du Centre de Gestion du Finistère tels que présentés :
- pour un montant de 819 € pour 3 jours de tri et de classement à l'accueil de la mairie
- pour un montant de 7 917 € pour une mise à jour de l'ensemble des archives de la mairie.